



4 février 2010

SE-UNSA MARNE 03 26 88 25 53

51@se-unsas.org

Délégué National Retraités Eric PÉDEBOSQ eric.pedebosq@se-unsas.org

Rendez vous 2010 : Le SE-UNSA vous tiendra informés en continu sur le dossier retraite et l'actualité de la réforme. N'hasitez pas à nous contacter pour faire entendre votre voix !

➤ **Le débat démarre sur les chapeaux de roue, attention à la sortie de route !!**

Depuis la nouvelle année, pas un jour sans la déclaration de tel ou tel, sans les petites phrases d'un autre, sans les propositions des derniers. Tout cela n'a qu'un seul but : préparer l'opinion à des renoncements, en particulier sur le recul de l'âge légal de départ en retraite.

Certains sondages montrent que les Français s'y résigneraient, d'autres indiquent que seuls 16 % d'entre eux, s'ils avaient le choix, prolongeraient après 60 ans.

Un débat assez complexe, peu lisible. L'UNSA a publié un communiqué de presse afin de préciser, très clairement, ses positions.

Voir en ligne → <http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article351>

➤ **Rendez vous 2010 : cacophonie en syndicat !**

Petite revue de détail des positionnements des autres organisations syndicales. Nécessairement parcellaires, un peu caricaturaux, vous trouverez ci-dessous les positionnements des organisations syndicales:

CGT : maintien des 60 ans, opposée à la retraite par points, la retraite n'est pas seulement une question de financement, c'est aussi une question de partage des richesses, c'est un débat de société.

Par contre les 37,5 ans ne sont plus cités comme objectifs lors du dernier congrès.

CFDT : favorable à un rapprochement progressif des régimes de retraite du secteur public et du secteur privé et à un changement de système de retraite vers un système par points, opposée au report de l'âge de la retraite après 60 ans, réservée quant à une hausse des cotisations

FO : 60 ans pas négociables, refus de « casser » le système fonction publique, le retour au 37,5 ans n'est plus prioritaire, favorable à une hausse des cotisations

UNSA : cf. communiqué de presse

CGC : peut envisager un recul de l'âge légal après 60 ans sous conditions (pénibilité et prise en compte période stages chez les jeunes), possibilité d'un rapprochement public/privé, opposée au régime par points

FSU : confirme pour son congrès de février 2010 les mandats de ses précédents congrès (60 ans, durée d'assurance de 37,5 ans pour une pension à 75 % (correspond à un retour avant Fillon 2003), opposée à un régime par points ou par comptes notionnels

➤ **Que dit le ministre :**

Le ministre du Travail Xavier Darcos a précisé récemment son attitude vis-à-vis du régime de retraite des fonctionnaires. Parlant d'éventuelles modifications, il rajoute « *ceci est d'autant plus nécessaire que le régime des fonctionnaires connaît lui aussi une situation financière délicate, que ne doit pas masquer le mécanisme d'équilibrage automatique du 'CAS pensions' (compte d'affectation spéciale). En effet, le taux de cotisation de l'État employeur est fixé de façon à équilibrer toujours le solde : il est passé de 44 % en 2000 à 62 % aujourd'hui, chiffres qu'il faut comparer aux 16 % environ que paient les employeurs privés* ». « *Cette augmentation depuis 2000 représente ainsi un déficit de près de 10 milliards d'euros, soit autant que celui du régime général.* » « *Si nous n'agissons pas, prévient Xavier Darcos, c'est donc l'ensemble des contribuables qui continueront de supporter la dérive financière du régime de retraite des fonctionnaires* ».

Nous sommes donc prévenus, le ministre semble avoir l'intention de modifier les modes de calcul des pensions des fonctionnaires et de faire un sort à part ce régime de retraite.

➤ **Travaux du COR**

Le 7^{ème} rapport du COR (Conseil d'Orientation des Retraites) vient d'être mis en ligne, (→ <http://www.cor-retraites.fr/article363.html>) .Jetez un œil en particulier à la conclusion, page 187 et suivantes du rapport.

Il étudie les différences entre plusieurs régimes de retraites (par annuités, par points ou par comptes notionnels), leurs avantages et inconvénients respectifs ainsi que les modalités de passage d'un régime par annuités (comme aujourd'hui) à un régime différent.

Le COR considère que le passage d'un régime par annuités à un régime par points ou par comptes notionnels est possible, même s'il ne sera pas simple. Cependant cette décision relève avant tout d'une décision politique qui transformerait l'architecture actuelle des régimes et les éléments de redistribution interne. Le régime de la fonction publique pourra être alors plus ou moins modifié en fonction des régimes concernés par un éventuel passage.

Cependant, aucun des régimes en question ne semblent en mesure de résoudre l'actuel déséquilibre financier. Il est donc nécessaire d'attendre le rapport du COR sur une réactualisation de ses projections financières (rapport repoussé à après les régionales). Le numéro prochain de l'Enseignant n°134 en donnera une analyse plus complète.

Voir le communiqué de l'UNSA → <http://www.unsa.org/?Rapport-du-COR-changer-de-systeme.html>

➤ L'UNSA et le SE-UNSA se préparent au débat...

L'UNSA et le SE-UNSA se préparent le plus largement possible et mettent en œuvre un certain nombre d'outils qui nous seront utiles :

- Le dossier spécial de l'Enseignant n° 130 est toujours d'actualité et positionne les débats sur le fond
- Une lettre en ligne spécifique concernant les retraites sera adressée rapidement aux actifs
- L'UNSA a publié le communiqué de presse que vous connaissez. Diffusez-le largement.
- Un tract spécifique a été édité → <http://www.unsa.org/?Tract-A5-Retaites-janv-2010.html>
- Par ailleurs, nous préparons un document qui pourra servir d'argumentaires sur certaines des questions qui seront au cœur du débat (plus particulièrement autour du régime de retraite de la fonction publique)

Enfin, un certain nombre de rendez vous sont prévus afin d'affiner la position que défendra l'UNSA, sur la base du communiqué de presse et conformément aux mandats du congrès de Nantes de 2005.

Le 2 mars, une réunion se tiendra en présence de toutes les fédérations de l'UNSA. Préalablement à cela, une réflexion et un échange seront conduits à l'intérieur de l'UNSA Fonction Publique. Enfin, ce sujet sera à l'ordre du jour du Conseil national de l'UNSA les 25 et 26 mars.

Une grande réunion d'information se tiendra à Chalons en Champagne probablement début Mai avec des intervenants de l'UNSA spécialistes du dossier Retraites

➤ Action spécifique « Retraités » le mercredi 24 février

Les organisations syndicales de retraités (CFDT, CFE-CGC, CFTEC, CGT, FO, FGR-FP et UNSA-Retraites), ont décidé d'organiser **une journée d'action le mercredi 24 février** sur le problème du pouvoir d'achat des retraités. En effet, le gouvernement doit décider du pourcentage de revalorisation des retraites avant le 1^{er} avril 2010.

Il est donc indispensable de faire entendre la voix des retraités. Toutes les organisations syndicales de retraités appellent les retraités à se mobiliser et à participer aux actions qui se dérouleront le 24 février.

➤ Fillon et la retraite des fonctionnaires :

Dans le cadre d'un entretien avec le Figaro François Fillon précise les intentions gouvernementales concernant les retraites des fonctionnaires. Les détails :

→ <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2010/01/29/04016-20100129ARTFIG00721-francois-fillon-devoile-le-plan-antideficits-.php>

Il y évoque ainsi en particulier sa volonté de poser la question de la base de calcul de la pension sur 6 mois ; au passage avec une imprécision : ce n'est pas un calcul sur les 6 derniers mois (comme il dit) mais un calcul sur l'indice détenu pendant 6 mois avant le départ en retraite.

L'article des Echos, même si on peut ne pas partager les conclusions, fait un point assez complet des enjeux concernant la retraite des fonctionnaires. Vous le trouverez en pièce jointe.

➤ La réaction de l'UNSA Fonction Publique :

L'UNSA Fonction Publique a publié un communiqué de presse, lundi après midi.

Non à la baisse du montant des retraites des fonctionnaires

Le Premier ministre, dans une interview parue samedi 30 janvier dans le Figaro, déclare vouloir aborder le débat sur les retraites sans tabous, notamment concernant le calcul de la pension sur les six derniers mois de salaire.

L'**UNSA Fonction Publique** tient à rappeler son opposition ferme à la remise en cause du mode de calcul de la retraite actuellement en vigueur.

Ce dernier, effectué sur la base des six derniers mois de salaire, ne fait pas des fonctionnaires des privilégiés.

Il prend seulement en compte les particularités de leur déroulement de carrière et le fait objectif que leurs primes et indemnités, quand ils en touchent, ne sont pas comptabilisées pour la retraite, contrairement au privé.

De plus, ces primes et indemnités diffèrent énormément suivant les statuts et affectations obtenues.

En réalité, toucher à la période de référence pour le calcul de la pension, c'est aboutir à une baisse importante du montant des retraites.

Pour les fonctionnaires qui, contrairement au privé, n'ont pas de régime de retraite complémentaire obligatoire, ce serait un pas franchi vers une détérioration massive de leurs revenus de remplacement.

L'**UNSA Fonction Publique** refuse totalement l'option irresponsable d'une nouvelle baisse des pensions de retraite des fonctionnaires et participera activement, dans le cadre de l'**UNSA**, à la défense des intérêts de l'ensemble des agents de la Fonction publique

Vos contacts au Se-UNSA : Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19 / Permanences mardi-mercredi-jeudi-vendredi

Jean-Michel ALAVOINE / 06 14 25 30 61 / Permanences mardi-mercredi-jeudi

Benoît FOLB / 06 14 25 29 64 / Permanence le lundi

Patrice BARTHELEMY / 06 14 25 29 58 / Enseignement professionnel

Philippe GARET / 06 14 25 30 00 / 2nd degré, permanences le lundi de 14h à 16h30